

## FORMATION INITIALE CACES® PONT ROULANT OU PORTIQUE CATEGORIE 2 (conduite en cabine) SELON R484 DE LA CNAM

<b>Durée :</b>	3 jours (21h) comme suit : -1 journée (7h) de formation théorique, -1 journée (7h) de formation pratique, -1 journée (7h) de tests théoriques et pratiques.		
<b>Modalités d'organisation :</b>	<b>Dates de la formation :</b> <b>Horaires de formation :</b> <b>Lieu de la formation :</b>	Cf. convention de formation	<b>Nombre de participants :</b> 1 à 6 <b>Organisation de la formation :</b> en continu
<b>Public visé :</b>	Toutes personnes appelées à utiliser un pont roulant ou un portique de façon permanente ou occasionnelle		
<b>Pré-requis :</b>	Savoir lire et écrire Savoir compter et réaliser les calculs de base		
<b>Objectifs :</b>	Permettre à un opérateur futur utilisateur de ponts roulants ou de portiques ( <b>cat. 2 / Conduite en Cabine</b> ), de recevoir une formation théorique et pratique, et ceci dans une configuration optimale pour réaliser les tests CACES®  A l'issue de la formation, l'opérateur aura reçu toutes les consignes lui permettant d'effectuer toutes les vérifications, toutes les manœuvres et tous les travaux de manutention, et ceci sur des ponts roulants ou des portiques.		
<b>Moyens pédagogiques :</b>	Exposés théoriques et exercices de conduite pratiques (exercices et simulations),  <b>NB :</b> Les équipements et infrastructures nécessaires au bon déroulement de la formation et des tests sont décrits dans le document « <b>Convention de mise à disposition par le client de locaux, matériels et équipements pour le passage de tests CACES® un pont roulant de la catégorie concernée et le matériel nécessaire à la réalisation des tests théoriques et pratiques</b> »		
<b>Intervenant</b>	Formateur et testeur qualifiés.  <b>Note :</b> Le CV du formateur ainsi que du testeur intervenant sur l'action de formation et de test est joint au présent programme.		
<b>Sanction de la formation :</b>	Un <b>CACES®</b> sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation pratique et théorique favorable lors des tests (obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 7/10 lors du passage des épreuves théoriques et pratiques, ainsi que d'une note supérieure ou égale à 7/10 sur les items éliminatoires).  <b>NB :</b> La délivrance de l'autorisation de conduite reste à la charge de l'employeur, qui devra vérifier en sus de l'obtention par le salarié du CACES® : -L'aptitude médicale du salarié à conduire la catégorie de pont roulant faisant l'objet du passage du CACES®, -L'âge du conducteur (18 ans minimum), -Les connaissances du conducteur vis-à-vis des règles de circulation et de sécurité à appliquer sur le site.		

## CONTENU DE LA FORMATION :

### **Théorie (en salle) : 1 journée**

- Connaissances générales
- Technologie des ponts roulants et portiques
- Les principaux types de ponts roulants et portiques - Les catégories de CACES®
- Notions Capacité des ponts roulants et des portiques
- Risques liés à l'utilisation des ponts roulants et des portiques
- Exploitation des ponts roulants et des portiques
- Accessoires de levage et règles d'élingage
- Vérifications d'usage des ponts roulants et des portiques élémentaires de physique

*Note : la dernière heure est consacrée au test à blanc des connaissances des candidats au renouvellement de leur CACES® afin de préparer le test théorique.*

### **Pratique (conduite) : 1 journée**

- Vérifier la présence et la validité des documents réglementaires suivants, et savoir les exploiter
- Prise de poste et vérification
- S'assurer de l'adéquation du pont roulant ou du portique aux manutentions à réaliser.
- Conduite et manœuvre
- Elingage
- Fin de poste
- Opérations d'entretien quotidien
- Maintenance

### **Tests théoriques et pratiques : 1 journée**

- Test théorique des candidats (1h)
- Test pratique des candidats (1h / candidat)